

PEDT de Magny-le-Hongre

(Projet Éducatif De Territoire)

**Vers une identité éducative
pour le territoire.**



« Seul on va vite, ensemble on va loin. »

Sommaire

1 / La présentation du territoire et état des lieux	3
2 / Les dispositifs existants	5
3 / Périmètre et publics concernés	5
4 / Les valeurs défendues et les objectifs du PEDT	9
5 / PLAN MERCREDI	11
6 / Organisation des horaires : emplois du temps « scolaire » et « périscolaire » pour chaque école	14
7 / La gouvernance et l'évaluation	15
Petit glossaire de Charabia moderne	17

Définition du PEDT :

« Engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'État, les organismes financeurs et les acteurs éducatifs d'un territoire qui formalisent une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité »

La finalité du PEDT :

C'est de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après la classe pour :

- Garantir une continuité éducative,
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle offre d'activités.

Plan mercredi :

Il organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Correspondants locaux PEDT – Plan Mercredi

- ✓ Directrice du service Education, Enfance et Jeunesse – Aurore GUERINEAU
a.guerineau@magnylehongre.fr
- ✓ Coordonnatrice centres de loisirs et Point Jeunes – Caroline AGRENIER
c.agrenier@magnylehongre.fr

1 / La présentation du territoire et état des lieux.

- Superficie département : 5 915 km²,
- Superficie de la Commune : 4,7 km²,
- 1809 habitants au km²,
- Coordonnées géographiques : 48° 51' 47" Nord, 2° 48' 48" Est,
- Altitude maximum : 135m,
- Altitude minimum : 65m.

La population à Magny le Hongre depuis 1968 :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2010	2014	2015
Population	121	223	264	331	1 789	5 329	5 974	8 297	8 428



Évolution du nombre d'habitants sur Val d'Europe Agglomération :

Dans la région Parisienne, Marne la Vallée est la Ville nouvelle de l'Est parisien constituée de 26 communes s'étendant sur une trentaine de kilomètres, tout au long du RER.

Dans Marne la Vallée se trouve le Val d'Europe. C'est le 4ème et dernier secteur de Marne la Vallée. C'est là que Disney implante son parc en 1992 et qu'il pourra utiliser jusqu'à 60% du territoire de ce secteur, 5 500 chambres d'hôtel, une gare TGV et un rattachement à Paris par le RER.

Les 7 communes du Val d'Europe sont regroupées au sein de l'intercommunalité Val d'Europe Agglomération. Ces communes sont Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis

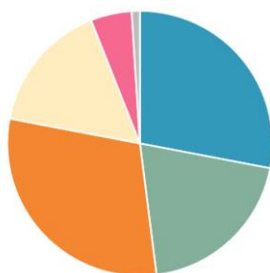
Commune	Nombre d'habitants
Serris	8 621
Magny le Hongre	8 428
Bailly-Romainvilliers	7 500
Chessy	5 131
Coupvray	2 811
Villeneuve-le-Comte	1 852
Villeneuve-Saint-Denis	861

Population en 1987	Population en 2015*
5 172	35 204

Prévisions 2030
70 000

La population dans le détail :

● 0 à 14 ans ● 15 à 29 ans ● 30 à 44 ans ● 45 à 59 ans ● 60 à 74 ans ● 75 ans et +



- 3109 ménages,
- 3392 logements (91,7% de résidences principales),
- 83,4% d'actifs (6,5% de taux de chômage), 16,6% d'inactifs (9,4% d'élèves, d'étudiants et de stagiaires non rémunérés ; 2,1% de retraités).

Un certain nombre de familles font partie des classes socio-professionnelles supérieures, bien qu'un certain nombre de familles souffre également de précarité d'où la nécessité d'avoir des tarifs modulés sur les prestations offertes aux familles.

Nos enfants :

- 4 groupes scolaires primaires (4 élémentaires, 3 maternelles) gérés par la Ville.
- 1 établissement d'enseignement secondaire : le collège Jacqueline de Romilly.
- Nombre d'élèves à la rentrée 2018 :
 - ✓ *Maternelles* : 387,
 - ✓ *Elémentaires* : 788,
 - ✓ *Collège J. de Romilly* : 733.
- 2 crèches dont 1 municipale de 60 berceaux.

Magny-le-Hongre est une ville aux origines rurales. Sa population est particulièrement jeune avec 7 000 habitants en 2011, 43 % environ ont de 0 à 24 ans.

Les évolutions de la structure familiale, l'aménagement du temps de travail, la prise en compte du temps de transport parfois étendu pour certains parents, les modes de vie, rendent indispensables de prendre en considération la place de l'enfant dans la société.

De ce fait, la Municipalité de Magny-le-Hongre tient à promouvoir la place des jeunes au sein de la collectivité et fait sienne comme l'une de ses priorités, d'accompagner, de développer et de pérenniser son action à l'égard des publics concernés, notamment au regard de l'évolution rapide du nombre d'habitants.

2 / Les dispositifs existants.

Le PEDT n'est pas un dispositif supplémentaire venant s'ajouter à la liste existante. Il a vocation à articuler, coordonner et mettre en cohérence l'ensemble de l'offre éducative.

Les dispositifs en place sur le territoire sont notamment les suivants :

La commune :

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocation Familiale,
- Contrat Educatif Local (CEL).

Le département :

- La protection maternelle infantile (PMI),
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

L'éducation nationale :

- Projets d'école,
- Activités pédagogiques complémentaires (APC)..

Le tissu de partenaires locaux :

- Les associations à vocation sportive, culturelle, scolaire et sociale :
 - Actions ponctuelles de découverte d'activités,
 - Pratique d'activités à l'année.

3 / Périmètre et publics concernés.

Il est proposé de se mettre « dans la peau » d'une famille hongrémanienne qui vient d'avoir un enfant de trois ans. Quel parcours sera réservé à ce dernier ?



1. Parcours d'un enfant hongrémanien

J'habite Magny-le-Hongre et mon enfant vient d'avoir trois ans. Quel va être son parcours au sein de la commune ?

S'il était en crèche (municipale ou privée) ou s'il a fréquenté le RAM via une assistante maternelle agréée, l'enfant aura la possibilité, au cours du mois de juin, de découvrir le centre de loisirs dans lequel il sera inscrit à la rentrée prochaine. Un partenariat est mis en place entre les structures.

Pour les autres situations, je peux le scolariser dès ses trois ans. Au moment de l'inscription, le Directeur de l'école montrera les lieux à mon enfant en ma présence. Il sera en cycle 1 jusqu'à ses 6 ans, il intègre la petite enfance. Pour l'accompagner dans son épanouissement de vie, divers organismes seront là, comme l'Ecole et l'ALSH.

A partir du CP (6 ans), mon enfant rentre en cycle 2 (Cycle des apprentissages fondamentaux, regroupant les trois premières années de l'école élémentaire - CP, CE1 et CE2).

Il intégrera ensuite le cycle 3, cycle de consolidation qui unit le CM1, le CM2 et la classe de 6^e. (11 ans)

La médiathèque intercommunale, l'école de musique intercommunale, les centres de loisirs (ALSH), l'EMS (école municipale des sports) sont des leviers de mixités sociales et d'intégration pour développer le vivre ensemble.

Il existe également sur la commune un CCDJ (Conseil Consultatif Des Jeunes) qui est une assemblée d'enfants, élus par leurs camarades de classe, qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur commune, en essayant de réaliser des projets utiles pour tous et notamment les enfants, très nombreux sur notre commune. Il est composé d'élèves issus des quatre écoles élémentaires et du collège de Magny le Hongre : ce sont les Jeunes Conseillers Municipaux (JCM).

Le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de 5^e, de 4^e et de 3^e. Durant ce cycle, les élèves développent leurs connaissances et compétences dans les différentes disciplines tout en préparant la poursuite de leur formation et leur future participation active à l'évolution de la société.

Le cycle 4 est une étape incontournable pour la construction de la pré-adolescence et de l'adolescence. De nouveaux partenaires font leur apparition au collège, comme le Point Jeunes avec une possibilité d'intégration dès le CM2).

Quel que soit son âge, l'enfant a également la possibilité d'accéder à des activités sportives et culturelles au travers d'un tissu associatif riche et varié sur la commune mais également au niveau de l'intercommunalité.

On s'aperçoit que les actions de chaque partenaire se croisent et se complètent. Grâce à ce dispositif tissé sur le territoire, le véritable fil conducteur est donc « l'enfant ».

2. Présentation des différentes structures présentes sur le territoire.

a) Crèches

• Crèche municipale « Les Petits Meuniers » :

La structure multi-accueil « Les Petits Meuniers », située 54 rue du Moulin à Vent, dispose de 60 berceaux pour les enfants de Magny le Hongre uniquement.

Deux possibilités d'accueil :

- ✓ Accueil permanent, type crèche ; à temps complet ou partiel, du lundi au vendredi, de 7h à 19h.
- ✓ Accueil occasionnel, type halte-garderie : du lundi au vendredi, le matin, de 8h30 à 11h30 ou l'après-midi, de 15h à 18h. L'accueil occasionnel est réservé aux enfants l'année précédant leur entrée à l'école maternelle. La structure multi-accueil est exclusivement réservée aux Hongrémaniens.

• Crèche inter-entreprises « Myosotis » :

Depuis la rentrée 2018, une seconde crèche a ouvert sur la commune. Il s'agit d'une crèche inter-entreprises gérée par un organisme privé, la société Kid's Up. Cette crèche conventionnée par la CAF se situe 3 rue de Courtalin et peut accueillir 28 enfants de personnes salariées dans des entreprises de Magny le Hongre et dans les environs proches.

La commune a réservé 5 places pour ses habitants.

b) Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM du Val d'Europe est une structure qui vient soutenir l'accueil de l'enfant au domicile d'une assistante maternelle agréée. C'est un lieu d'accompagnement à destination des parents, enfants et assistantes maternelles.

Le RAM permet de :

- recenser l'offre et la demande en matière d'accueil d'enfants,
- accompagner et orienter parents et futurs parents, assistants et futurs assistants maternels dans leur relation employeur/employé,

- participer à la professionnalisation des assistants maternels,
- offrir un lieu d'échange et d'écoute entre tous.

Le RAM du Val d'Europe est un espace d'information, de rencontre et d'échange à l'écoute des parents et futurs parents, des assistants et futurs assistants maternels, des partenaires institutionnels et des jeunes enfants. **Le RAM du Val d'Europe** est géré par Val d'Europe Agglomération, avec les concours financiers des communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Villeneuve le Comte et de la CAF.

Le RAM effectue des permanences au sein des centres de loisirs de la commune environ deux fois par semaine.

c) Les structures scolaires sur la commune :

➤ **Les écoles maternelles,**

Ecole maternelle les Semailles, 43 rue des Labours – 77700 Magny le Hongre.

Ecole maternelle Charles Fauvet, 15 rue de la Houe – 77700 Magny le Hongre.

Ecole maternelle Éric Tabarly, 51 rue du Bois de la Garenne – 77700 Magny le Hongre.

➤ **Les écoles élémentaires,**

Ecole élémentaire les Semailles, 43 rue des Labours – 77700 Magny le Hongre.

Ecole élémentaire Charles Fauvet, 15 rue de la Houe – 77700 Magny le Hongre.

Ecole élémentaire Éric Tabarly, 51 rue du Bois de la Garenne – 77700 Magny le Hongre.

Ecole élémentaire Simone Veil. 300 Boucle des 3 Ormes – 77700 Magny le Hongre.

➤ **Collège Jacqueline de Romilly.**

44 rue des Grouettes – 77700 Magny le Hongre.

d) Les accueils de loisirs sans hébergement :

- Le centre de loisirs maternelle et élémentaire « Les P'tites Canailles », 43 rue des Labours – 77700 Magny le Hongre.
- Le centre de loisirs maternelle et élémentaire « Le Paradis des Ouistitis », 51 rue du Bois de la Garenne – 77700 Magny le Hongre.
- Le centre de loisirs maternelle et élémentaire « Les P'tits Farfadets », 15 rue de la Houe – 77700 Magny le Hongre.
- Le centre de loisirs élémentaire « Les Pirates du soleil », 300 Boucle des 3 Ormes – 77700 Magny le Hongre.

L'ALSH est un service municipal déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et conventionné avec la CAF et le Département de Seine et Marne.

L'ALSH fonctionne sur la base d'un projet pédagogique annuel établi au regard des objectifs du PEDT.

Tarifs fixés par le conseil municipal, ils sont modulés en fonction des ressources des familles (quotient familial). Ils comprennent les activités, les sorties, le goûter et le repas du midi.

• **Périscolaire matin et soir :**

Suite au retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018, dans le but de faire bénéficier aux enfants un accueil du soir qualitatif, les élus ont pris la décision de continuer à proposer, **ponctuellement**, des activités culturelles, sportives, manuelles ou ludiques, aux enfants inscrits à l'accueil du soir, après le goûter, entre 17h et 18h avec l'intervention notamment d'associations.

• **Pause méridienne :**

Différentes activités sont proposées sur la pause méridienne pour les enfants qui souhaitent faire une activité. Ils sont libres de se reposer, de rester sur un temps calme, de s'amuser librement ou de participer à une activité encadrée par les animateurs.

Exemple de projet sur la pause méridienne :

o **La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.**



Afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire il est proposé de mettre en place un projet sur tous les restaurants scolaires de la commune. Tous les enfants vont se familiariser avec le tri sélectif en cantine, ils devront faire attention à ce qu'ils consomment, ce qu'ils jettent, ce qu'ils aiment ou pas. Les déchets réceptionnés, seront ensuite pesés permettant ainsi d'estimer le gaspillage engendré. Tous les déchets alimentaires qu'ils seront amenés à trier seront ensuite transformés en compost, qui lui-même sera donné aux services techniques pour un épandage dans les massifs de la ville.

Tous les enfants auront la possibilité de pouvoir estimer comment ils souhaitent manger en fonction de leur appétit du jour. Il sera mis en place de la vaisselle pour répondre à une « petite faim ou à une grande faim ». Le but étant que chaque enfant prenne conscience que tout ce qu'il prend doit être consommé, que ce soit le pain, la viande, les légumes, les fruits ...etc. Il leur sera proposé, s'ils n'ont pas envie de manger le fruit du jour de pouvoir en faire un jus. Pour ce faire, des blenders seront mis à leur disposition. Les animateurs pourront également couper les fruits pour qu'ils n'en prennent qu'un quart ou une moitié, le reste pouvant être reproposé au goûter ou le lendemain.

Une communication importante sera faite autour de ce projet en y associant tous les enfants et leur famille.

- **Journée du Mercredi** : (cf 5 / Plan Mercredi).

e) Les études surveillées :

Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune ont la possibilité de s'inscrire aux études surveillées. Ce service municipal est proposé aux enfants scolarisés en CE1, CE2, CM1 et CM2.

Les enfants sont dirigés par groupe dans les classes, sous la responsabilité d'un agent communal ou d'un agent de l'Éducation Nationale habilité et rémunéré par la Commune pour y effectuer leurs leçons, devoirs et révisions.

Une malle pédagogique avec des livres sur différentes thématiques sera présente dans les pièces où les études se dérouleront. Cela permettra à l'enfant qui a terminé ses devoirs, de pouvoir lire un livre en lien avec son programme.

f) Le Point Jeunes :

59 rue des Labours – 77 700 Magny le Hongre.

Cette structure, encadrée par des animateurs diplômés et basée sur le libre accès (sauf créneaux spécifiques), est un lieu où les jeunes pré-adolescents (11-15 ans) peuvent se retrouver, discuter, échanger, se détendre entre amis, participer à des activités diverses et variées, le tout se pratiquant dans la bonne humeur et le respect de tous. Le but est de les solliciter à proposer des idées, à exprimer leurs envies afin de les accompagner dans la réalisation de projets individuels ou collectifs et la mise en place de stages, ateliers, sorties ou activités. Ces projets de loisirs sont néanmoins éducatifs et tentent de transmettre aux jeunes des valeurs essentielles telles que l'autonomie, le respect, la tolérance, la solidarité, la prise de responsabilité...

Le Point Jeunes accueille les collégiens, ainsi que les CM2 (sous certaines conditions), dans la limite des taux d'encadrement fixés par la délégation départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Les jeunes extérieurs à la commune mais fréquentant le Collège Jacqueline de Romilly de Magny le Hongre peuvent être acceptés en fonction des disponibilités du service.

La structure est une structure semi ouverte, c'est-à-dire que les jeunes peuvent « aller et venir » comme ils veulent (suivant l'autorisation des parents) sauf pendant des créneaux bien précis. (pour le bon déroulement des activités).

g) Les séjours :

Chaque année, plus de 80 enfants hongrémaniens partent en séjour vacances hiver (séjour ski) et été. (mer, campagne, montagne...). La Ville offre ainsi à sa jeunesse la possibilité de découvrir de nouveaux horizons ainsi que de nouvelles activités sous l'égide d'une équipe de professionnels.

Les séjours font l'objet d'une déclaration DDCCS et ils sont organisés par tranche d'âges des enfants.

Un système de tarification progressive basée sur le quotient familial permet au plus grand nombre d'accéder à cette prestation.

4 / Les valeurs défendues et les objectifs du PEDT.

1. Les valeurs défendues :



1. « Mes parents, la maîtresse, la dame de cantine, l'animateur du centre de loisirs, le prof de musique, l'éducateur de mon club de sport.. participent tous à mon éducation ».

Faire un travail en partenariat avec la communauté éducative autour des enfants, en soutien et en complément de l'éducation apportée par les enfants.

Les principes pédagogiques :

- Favoriser la mise en place d'activités en complémentarité entre plusieurs partenaires,
- Favoriser la participation active des enfants dans les activités (installer et ranger le matériel, être acteur...),
- Stimuler l'entraide et l'autonomie (pédagogie de résolution de problèmes ...).

2. « J'ai des devoirs et des droits et je suis citoyen de mon territoire ».

Développer le « savoir-être » de l'enfant en participant à différents temps éducatifs (école, centre de loisirs, association...).

Les principes pédagogiques :

- Intégrer le respect des règles dans le déroulement des activités en cohérence entre les différents temps (scolaires, périscolaires, extrascolaires, associatifs..),
- Sensibiliser les enfants à la notion de responsabilité et de « conséquence de mes actes » (découverte de la nature, respect de l'environnement, gaspillage alimentaire...),
- Proposer des activités ou des situations permettant de développer les compétences relationnelles des enfants (débats, discussions, argumentations...),
- Développer l'ouverture d'esprit, le respect, la tolérance et l'écoute (accepter la différence, notion de racisme, découverte des différentes formes de handicap...),
- Travailler sur la mixité sociale et la mixité garçon/fille,
- Développer les échanges intergénérationnels.

3. « Je rencontre de nouveaux animateurs, de nouvelles activités et des lieux que je ne connaissais pas ».

Ouverture au monde et découverte d'activités variées.

Les principes pédagogiques :

- Stimuler la découverte de nouvelles activités,
- Valoriser la « prise de risque » : on peut essayer sans obligatoirement réussir du premier coup,
- Sensibiliser à la notion de vivre ensemble,
- Sensibiliser sur les enjeux sociétaux (sociaux, écologiques, humains..).

2. Les objectifs du PEDT :



Dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partage des objectifs éducatifs communs regroupés selon 3 orientations :

a. **Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous :**

** Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs :*

L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires doit être en lien avec les projets d'école, mais il faut aussi prendre en compte les différents partenaires auprès desquels l'enfant se construit (les parents, les associations avec les bénévoles, les clubs sportifs avec les éducateurs...).

** Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation :*

La valorisation des travaux réalisés sur tous les temps de l'enfant notamment périscolaires ou extrascolaires jouera un rôle important dans le lien avec les familles dans le souci d'une communication de qualité.

L'intégration des représentants des parents d'élèves dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre cet objectif.

** Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles :*

Les interventions sur le temps scolaire financées par la municipalité viendront s'ajouter aux offres proposées dans les temps non scolaires.

Exemples : présence des ATSEM dans la majorité des classes maternelles, locaux récents, spacieux et de grande qualité, présence de TNI (Tableau numérique interactif) dans la majorité des classes élémentaires, formation sur différentes thématiques à destination des enfants : sécurité routière, dangers d'internet, prévention sur le harcèlement à l'école et sur la pratique des jeux dangereux, financement d'une classe orchestre à l'école...

** Assurer une cohérence entre chaque cycle, en créant des passerelles permettant ainsi d'articuler et d'accompagner chaque changement d'étape pour l'enfant.*

b. **Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement :**

** Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous :*

Par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, en fonction des quotients familiaux, la commune œuvre pour lever les éventuels obstacles économiques ou familiaux.

Une aide financière peut être accordée aux familles les plus en difficulté. (CCAS).

Un travail quotidien est réalisé au niveau des plannings d'activités permettant ainsi aux enfants de découvrir et de s'initier à de nouvelles pratiques.

** Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant :*

Par le choix des horaires, un effort important a été fait dans le sens du respect du rythme des enfants (Exemple : temps de sieste pour les enfants de maternelle).

Les activités proposées devront être réfléchies pour ne pas trop fatiguer l'enfant tout en lui permettant de profiter de l'offre. En effet, l'offre éducative sera de qualité et permettra le développement de l'enfant, l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes.

** Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants :*

Les activités mises en place avec ce PEDT ont pour objectif de développer de nouvelles compétences auprès des enfants afin de favoriser leur épanouissement et de stimuler leur curiosité.

** Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives :*

Les actions éducatives doivent rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Une attention particulière sera également portée sur les bénéfices d'une activité physique régulière.

c. Développer le savoir-vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux :

** Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.*

Exemples : réalisation d'une journée « nettoyons la nature ».

** Développer des liens intergénérationnels et le partenariat avec les associations.*

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Les actions éducatives mises en places recherchent le brassage interculturel, intergénérationnel..

** Accueillir les enfants porteurs de handicap sur les différents temps de la journée et se donner les moyens d'y arriver en s'adaptant aux besoins des enfants, en formant le personnel municipal, en adaptant les locaux.*

5 / « PLAN MERCREDI ».



Le Plan mercredi, plan national impulsé par le Ministère de l'Education Nationale, crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs.

Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, les temps de l'enfant sont repensés dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite.

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Les centres de loisirs concernés par le plan mercredi sont les :

- Les P'tites Canailles,
- Le Paradis des Ouistitis,
- Les P'tits Farfadets.

Les enfants scolarisés à Veil sont inscrits le mercredi au centre de loisirs « Les P'tits Farfadets ».

Les horaires du mercredi : les centres fonctionnent de 7h à 19h.

Les parents peuvent déposer leurs enfants le matin de 7h à 9h30 et venir les récupérer le soir de 16h30 à 19h.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant :

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

❖ Sur Magny le Hongre :



Un travail de partenariat est en cours avec les directions des écoles maternelles et élémentaires notamment au travers du projet d'école.

Les centres de loisirs travaillent sur des thématiques en lien avec le temps scolaire de façon à obtenir une complémentarité et de rendre cohérente la journée de l'enfant.

(ex : atelier théâtre sur le temps scolaire et confection des décors sur le temps périscolaire..)

Les équipes d'animation sont intégrées au comité de pilotage du PEDT ainsi que dans les conseils d'école.

Des échanges réguliers permettent de faire évoluer le projet et de l'adapter aux besoins des enfants.

2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) :

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH *, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

❖ Sur Magny le Hongre :

Les enfants porteurs de handicap sont intégrés dans les structures de loisirs sous réserve du respect de l'intégrité physique de l'enfant et du bon fonctionnement de la structure.

Un partenariat étroit est alors mis en place entre la famille, la direction de l'école, la direction du centre de loisirs et éventuellement des associations compétentes.

Les animateurs sont amenés à partir régulièrement en formation sur le sujet du handicap de façon à pouvoir répondre aux attentes et besoins des enfants concernés. Un programme annuel de formation permet d'instaurer une rotation entre les animateurs en termes d'acquisition des « bons gestes » en fonction des différents handicaps. (physique, visuel, auditif..)

L'ensemble des centres de loisirs sont accessibles PMR*. (Programme Ad'Ap*)

Concernant l'inscription dans les centres, la tarification est progressive et l'ensemble des informations (planning d'activités, guide de la rentrée, règlement intérieur..) sont accessibles sur le site internet de la commune, sur le kiosque famille et affichés/disponibles dans les centres de loisirs).

Des investissements sont également en cours sur la commune pour l'intégration des enfants porteurs de handicap. (Exemple : une balançoire pour fauteuil roulant)

3. Mise en valeur de la richesse des territoires :

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (Bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

❖ Sur Magny le Hongre :

Au travers des institutions culturelles du val d'Europe (médiathèque, bibliothèques..), des espaces naturels (bois, lacs, ruches..), des monuments historiques..., des échanges sont réalisés entre les différents partenaires de façon à donner la possibilité aux enfants de découvrir leur environnement et d'accéder à des services de proximité. (Ex : sortie à la médiathèque, intervention d'un apiculteur sur la vie des abeilles – 4 ruches sur la commune), réflexion sur la sécurité routière via un organisme et/ou les agents de la Police Municipale.) Un partenariat est mis en place avec les forces vives de la commune, notamment les associations.

Magny le Hongre est une ville récente qui bénéficie de ses propres équipements sportifs, neufs, spacieux, avec des bâtiments récents dédiés exclusivement aux ALSH.

Une concertation avec les représentants des parents d'élèves est également importante.

Un vrai maillage territorial est donc en train d'être tissé dans le seul intérêt des enfants, le PEDT devenant le chef d'orchestre de ces différents instrumentistes.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité :

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

❖ **Sur Magny le Hongre :**

Les centres de loisirs communiquent chaque début de mois, leurs plannings d'activités pour les mercredis et les vacances scolaires. Ils proposeront des activités manuelles, artistiques, culturelles et sportives.

Un travail de partenariat est réalisé avec les équipes enseignantes ainsi qu'avec les associations locales.

Chaque activité sera préparée en amont par une équipe professionnelle avec des objectifs pédagogiques bien définis tout en restant bien sûr dans un cadre ludique basé sur la découverte et l'épanouissement de chacun.

Les centres de loisirs arrêteront un thème précis par cycle, entre chaque période de vacances qui sera ensuite décliné par différentes activités les mercredis, permettant ainsi de réaliser une progression pédagogique.

Les enfants étant également acteurs de leurs loisirs, les plannings seront amenés parfois à évoluer en cas de besoin. Le respect du rythme de l'enfant dans la journée est au cœur du projet.

6 / Organisation des horaires : emplois du temps « scolaire » et « périscolaire » pour chaque école.

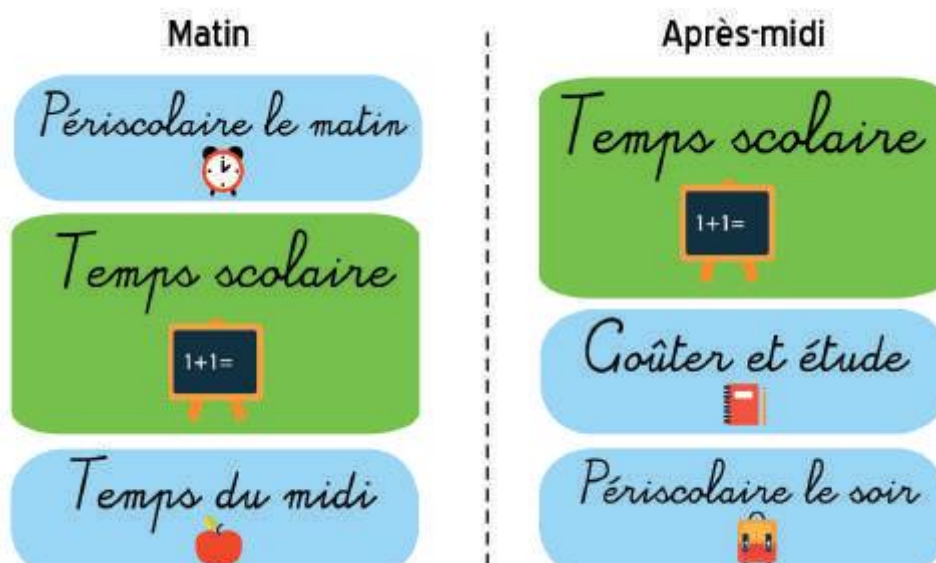


- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les horaires de l'école sont les suivants :**
- 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

** Sauf Ecole Élémentaire Simone Veil : 8h15 à 11h15 et de 13h15 à 16h15.

Le périscolaire matin commence à 7h et le périscolaire soir se termine à 19h.

Toute l'année, des activités sont proposées aux enfants sur ces différents temps périscolaires.



- **Mercredis (de 7h à 19h) :**

Arrivée des enfants entre 7h et 9h30 et départ des enfants de 16h30 à 19h.

7 / La gouvernance et l'évaluation.

Le PEDT, avec le recensement des diverses actions et des différents acteurs a pour objectif de consolider le travail partenarial et de développer l'offre à destination de l'ensemble des enfants/élèves du territoire. L'évaluation du PEDT permet d'analyser la complémentarité des temps et l'articulation de l'ensemble des dispositifs.



- **La gouvernance :**

L'instance décisionnaire de la mise en place du PEDT est le **comité de pilotage**.

Composé des acteurs de la communauté éducative, il comprend :

- Le Maire,
- L'adjoint en charge des affaires scolaires,
- L'adjoint en charge des affaires périscolaires, extrascolaires et de la jeunesse
- L'adjoint en charge des associations ou un représentant du service,
- L'adjoint en charge du CCAS ou le responsable du CCAS,
- L'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN),
- Le directeur du Service Education Enfance Jeunesse,
- Le Coordinateur des centres de loisirs et du Point Jeunes,
- Les directeurs des centres de loisirs et du Point Jeunes,
- Le responsable EMS (école municipale des Sports),
- Les directeurs des écoles publiques (maternelle et élémentaire),
- La principale du collège ou son adjoint,
- Le responsable de la crèche ou son adjoint,
- Un représentant des ATSEM,
- Un représentant des parents d'élèves élus par école,
- Un représentant de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations),
- Un représentant de la CAF.

Il sera réuni au minimum une fois par an.

- **La démarche d'évaluation :**

L'évaluation du PEDT constitue, comme toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires.

Cette évaluation est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du projet,
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet sur la réussite éducative des enfants,
- Pour avoir une analyse critique du projet (déterminer les points forts et les points faibles, identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi, procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent...).

La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

1. L'évaluation du PEDT pourra s'envisager en cours d'année scolaire de la manière suivante :

- Au sein des écoles avec les équipes enseignantes en lien avec les Conseils d'école et l'inspection,
- Avec les différents acteurs au travers du Comité de pilotage.

2. Le référentiel d'évaluation :

Le PEDT s'inscrit nécessairement sur un temps de fonctionnement long. Faire de l'éducation un vecteur de développement du territoire demande du temps, de la stabilité et de la continuité.

Trois éléments majeurs seront à évaluer :

- Il est important **d'assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs** au travers d'une coopération renforcée.

Il faudra ainsi analyser que les moyens mis en place et les résultats obtenus sont bien le fruit d'une coordination renforcée entre les acteurs (rencontres régulières à organiser entre les acteurs).

L'offre éducative devra être diversifiée et devra correspondre à chaque tranche d'âge.

- Il est important de **renforcer la communication avec les parents** et de **favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**.

Exemple : des bilans de satisfaction récoltés auprès des enfants, des familles et des intervenants permettront de maintenir un niveau satisfaisant et de remédier aux éventuels désagréments ou problèmes d'organisation.

Une communication sera réalisée auprès des familles notamment par le bulletin d'information municipal, par un retour d'expérience vécue par les enfants en fin de cycle, via la fête des centres...

- Enfin, il faudra **évaluer la réussite et l'impact du projet**.

Cela permet de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs.

Par des analyses quantitatives, il sera nécessaire de suivre les taux de participation aux temps périscolaires et extrascolaires.

Une analyse de la fréquentation des lieux qui auront été utilisés (médiathèque, école de musique ...) ou encore un bilan des demandes des activités qui auront été faites sera à établir.

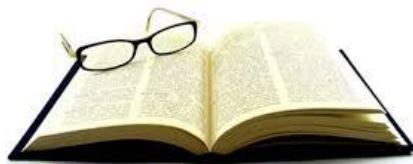
Une attention au suivi de la scolarité sera également réalisée.

Pour conclure, le PEDT est l'outil qui met en exergue la complémentarité et la synergie de tous les partenaires institutionnels, associatifs locaux dans l'intérêt de l'enfant.

Le territoire est riche de son offre « éducative, culturelle, sportive, de loisirs... ».

La commune de Magny-le-Hongre est attractive pour toutes les tranches d'âges de notre jeunesse !

Petit glossaire de charabia moderne



AD'AP : Agenda d'accessibilité programmé,

Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité,

AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap,

Les personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous le contrôle des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire.

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement,

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles,

CAF : Caisse d'allocations familiales,

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale,

EMS : Ecole municipale des Sports,

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale,

PEDT : Projet éducatif de territoire,

PMR : Personnes à mobilité réduite,

RAM : Relais assistante maternelle.